



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Une consultation publique est organisée concernant la demande de modification de l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2021 portant autorisation environnementale au titre de l'article R.181-41 du code de l'environnement concernant **le projet de l'écoquartier "Bes Grand"** sur la commune de Luc-la-Primaube.

Cette consultation se déroulera du **6 novembre au 6 décembre 2023 inclus** par voie électronique. Le porter à connaissance sera consultable sur le site internet de la préfecture de l'Aveyron www.aveyron.gouv.fr à la rubrique publications – consultations du public – consultations – consultations en cours ou via le lien suivant : <https://www.aveyron.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Consultations/Consultations-en-cours>

Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et des avis émis et formuler des observations sur le site

Le service biodiversité, eau et forêt de la direction départementale des territoires se tient à la disposition du public pour tout renseignement concernant le projet et sur les conditions dans lesquelles peuvent être émises les observations à l'adresse suivante - DDT Aveyron - 9 rue de Bruxelles – Bourran - BP 3370 12033 RODEZ Cedex 9 – ou par voie électronique à ddt-ae@aveyron.gouv.fr

Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de la consultation et pendant toute la durée de celle-ci, soit jusqu'au 6 décembre 2023 inclus, dans la mairie de Luc-la-Primaube et sur le site internet des services de l'Etat en Aveyron (www.aveyron.gouv.fr)

Après la procédure de consultation du public, la décision susceptible d'intervenir sera un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale, assorti le cas échéant de prescriptions particulières, ou de refus.

Fait à Rodez, le 16 octobre 2023

Le directeur départemental des territoires,



Joël FRAYSSE

